

Compte rendu de la séance du 10 octobre 2024

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Représentés : Isabelle LAMPLE représentée par Claudine VIVAREZ

Absents et excusés :

Secrétaire de la séance : Amandine TILLET

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 26-06-2024**

• **Délibérations:**

- Demandes de subventions pour la réhabilitation de l'école communale en mairie;
- Participation aux frais d'ALSH pour les enfants scolarisés à Leyme,
- Attribution d'une subvention de 150 € à l'association La clef des Arts aux Champs,
- Remboursement de frais au locataire sortant du logement de la mairie,
- Adhésion de la commune de Latouille-Lentillac au Syndicat Mixte Limargue et Ségala,
- Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion du Lot,

• **Informations:**

- Rapport d'activité CAUVALDOR 2023,
- Organisation du 11 novembre et calendrier des animations communales de fin d'année
- Gestion des déchets, informations sur l'eau,
- Point sur les travaux en cours et à venir,
- PLUi-H,
- Antenne New deal,
- Bilan des animations de l'été,
- Promotion interne secrétaire de mairie,

• **Questions diverses:**

- Voirie 2024 et programme triennal

-
- Approbation du compte rendu de la séance du 26-06-2024 : à l'unanimité

Délibérations du conseil :

• Demande de participation aux frais ALSH de la commune de Leyme

Madame la Maire présente la demande de la commune de Leyme de participer à hauteur de 50% aux frais d'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pour une enfant de Frayssinhes qui y est accueillie. Ce service permet aux familles d'adapter les horaires des enfants aux horaires des parents (certains parents choisissent cette formule, d'autres alternatives sont choisies : « nounou », famille...). La commune de Leyme sollicite une participation à hauteur de 50% du coût net de l'heure d'ALSH, soit 3,30€ pour l'année 2022, ce qui représente un coût de 145 €.

Le conseil après délibération considère qu'un accord sur ce type de prestation, vaudrait accord pour tout enfant de Frayssinhes inscrit dans ce type de structure (à Saint-Céré, Saint-Laurent) et décide de ne pas participer financièrement aux frais d'ALSH de la commune de Leyme.

Délibération rejetée à 10 voix contre et 1 abstention

• Délibération portant adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion du Lot (CDG46)

Mme la Maire expose que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire. A l'issue d'une procédure de consultation, le centre de gestion du Lot (CDG46) a souscrit une convention de participation, pour le risque « prévoyance », auprès de COLLECTEAM-ALLIANZ pour une durée de six (6) ans. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2025, pour se terminer le 31 décembre 2031.

Les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG46 peuvent désormais adhérer à la convention de participation, sur délibération de leur assemblée délibérante, ce qui permettra aux agents qui le souhaitent de souscrire une couverture prévoyance en bénéficiant d'une participation de l'employeur.

La collectivité décide de participer à hauteur de 50 % de la cotisation de l'agent à compter du 01-01-2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Remboursement de frais au locataire sortant

Mme la Maire explique au conseil municipal que l'eau de la mairie est prise sur le logement situé au-dessus.

Deux compteurs ont été installés (eau froide et eau chaude) dans la mairie afin de pouvoir rembourser le volume de consommation au locataire sortant .

Mme la Maire propose de rembourser au locataire sortant le volume consommé par la collectivité ainsi que la redevance pollution au tarif SAUR en vigueur à la sortie du locataire.

M. et Mme THOMAS ayant donné congé au 31-08-2024, les compteurs ont été relevés ; la consommation s'élève à 8 m³ ; le remboursement sera de : 18,59 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Versement d'une subvention à la Clé des Arts aux Champs**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que le montant de la subvention versée aux associations est de 300€ par an. Ce montant a été diminué de 150 € pour les associations bénéficiant de la SACEM dont la Mairie paie les forfaits.

La Clé des Arts aux Champs ne bénéficiant pas de cet avantage, la commune doit reverser le complément de subvention de 150 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Adhésion de la commune de Latouille-Lentillac au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à la compétence eau obligatoire et la compétence eau optionnelle distribution à compter du 1er janvier 2025**

La commune de Latouille-Lentillac souhaite adhérer et transférer au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala au 1^{er} janvier 2025 sa compétence eau obligatoire production et la compétence eau optionnelle distribution. Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala en date du 22/07/2024 a approuvé la demande d'adhésion et de transfert

Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Demandes de subventions pour la réhabilitation de l'école communale en mairie**

Délibération ajournée

Le dossier de demandes de subvention déposé auprès des services de l'état (Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux) n'a pas été retenu au titre de l'année 2024.

Nous serons dans l'obligation de le représenter en 2025 (les travaux seront, de ce fait, décalés d'un an et, par ricochet, nous devons reprendre toutes les demandes de subventions connexes (Département, Cauvaldor, Région).

Les critères d'attribution ayant changé, nous devons donc établir un nouveau plan de financement.

Sensible à notre situation, Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Figeac se propose de venir à Frayssinhes, avec une personne, compétente en finances, des services de la DGFIP, pour nous aider à établir le scénario de financement le plus favorable à la commune.

Informations

- **Rapport d'activité CAUVALDOR 2023**

Ce rapport a été communiqué à tous les membres du conseil.

Aucune remarque, question ...n'est émise.

- **PLUi-H**

A ce jour, toutes les étapes de validation du PLUi-H ont été franchies avec succès (1^{er} vote de Cauvaldor, avril 24, votes des 77 communes, cet été, avis favorables - ou favorables avec quelques réserves - par les différents organismes d'état et associés)

Nous sommes dans la période de l'enquête publique (du 14 octobre au 15 novembre 2024).

Toutes les informations sont à disposition du public à la mairie et le lien pour consulter l'intégralité du dossier PLUi-H est envoyé à tous les habitants de Frayssinhes.

La finalisation avec approbation est prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2025.

• Promotion interne de la secrétaire de Mairie

Mme le Maire explique au conseil que la loi n° 2023-1380 du 30-12-2023, visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, prévoit une mesure exceptionnelle de promotion interne. Ce dispositif dérogatoire permet aux agents de catégorie C occupant un grade d'avancement et exerçant les fonctions de secrétaire générale de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants d'accéder au grade de rédacteur.

La secrétaire de mairie a déposé un dossier auprès du Centre de Gestion du Lot.

• Gestion des déchets

Une étude de scénarii a été faite pour la tarification incitative concernant le ramassage des ordures ménagères.

Le but est de réduire les déchets de 15% d'ici à 2030 (tous les déchets sont concernés).

La tarification incitative devrait concerner 25 millions de foyer d'ici 2025 (8 millions en 2023).

Le calcul a été réalisé pour 1100 points de regroupements sur le territoire de Cauvaldor.

3 scénarii possibles :

- ◆ TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Intercommunales)

taxe payée avec les impôts fonciers ; elle dépend de la valeur locative

Ex : pour 24 dépôts annuels, la taxe serait :

à Saint-Céré : 301€,

à Creysse (commune plus petite) : 201€.

S'il y a plus de 24 dépôts dans l'année, il y a augmentation de la taxe (valeur incitative)

- ◆ TEOMI : avec la vente de sacs rouges spécifiques (pour tous les foyers)

Par ex pour Saint-Céré : 24 sacs = 276€ / 50 sacs = 308€ / 100 sacs = 370€

○ Pour Creysse : 24 sacs = 198€/ / 50 sacs = 231€ / 100 sacs = 293€

- ◆ REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Intercommunales)

Cette redevance ne dépendrait plus de la valeur locative et serait payée indépendamment des impôts fonciers :

251€ pour 24 sacs / 336€ pour 50 sacs / 500€ pour 100 sacs

Une réunion de la commission intercommunautaire est prévue à Vayrac le 24 octobre pour poursuivre la réflexion.

• Antenne new deal

Théoriquement les travaux devraient se faire dans le courant du mois d'octobre (si la météo s'y prête).

• **Travaux à venir**

Nous sommes toujours en attente des interventions des entreprises (chemin du Fengas, buses à Lavalade, point à temps).

Quelques travaux aux logements (changement de volets au presbytère, remplacement de la clôture du jardin de l'appartement de la mairie) sont prévus d'ici la fin de l'année.

• **Voirie**

Le programme triennal de la voirie a été arrêté :

- 2025 Route de Druilhes
- 2026 Chemin de Lacoste
- 2027 Route de verbiguie

• **Bilan des animations de l'été**

Une grande satisfaction pour la soirée « Ciné belle étoile » avec une forte participation, notamment au repas partagé.

Belles réussites pour les événements pour le Festiv'arts à la ferme, lors du passage du tour de France et pour les 3 guinguettes de l'été.

• **Evènements à venir**

- Pour le 11 novembre : Commémoration à 11h, pot convivial dès 11h30 à la salle polyvalente avec exposition de panneaux sur le thème « 100 ans à Frayssinhes ».
- L'animation de Noël est prévue le dimanche 15 décembre (après-midi)
- Dimanche 12 janvier après-midi : vœux de la commune, spectacle avec Clément Bouscarel (contes), galettes des rois réalisés par les adhérents de l'association "Vivre à Frayssinhes".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Claudine VIVAREZ
Président de séance



Amandine TILLET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Tillet', written over a horizontal line.